

Note d'orientation thématique

CONGRÈS 2025



80° CONGRÈS DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DU 17 AU 19 SEPTEMBRE 2025 - LYON EUREXPO

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Experts-Comptables Services

SOMMAIRE

◆ Le contexte	3
◆ Le 80 ^e Congrès	4
◆ Les prises de parole	6
Format institutionnel	6
Format partenaires	6
◆ Modalités de candidature	8
◆ Vos contacts	8

Adaptation Durable et Numérique

Réaffirmons notre ADN

[en nous connectant aux enjeux de demain]

➤ LE CONTEXTE

D'ici quelques mois le déploiement de la facture électronique deviendra une réalité générant de nouvelles opportunités pour les entreprises mais aussi pour les cabinets d'expertise comptable qui les accompagnent.

En marge de cette évolution réglementaire, les acteurs du monde économique doivent faire face à une révolution numérique introduite par l'intelligence artificielle générative dont les cas d'application se multiplient chaque jour.

Ces innovations technologiques redessinent les contours du métier et ouvrent de nouvelles perspectives pour les cabinets impactant le marché, les méthodes de production et l'offre clients.

La profession dispose de deux atouts qui vont lui permettre d'engager une adaptation durable et numérique des cabinets en réaffirmant son ADN.

- Par le passé, elle a toujours su tirer bénéfice des évolutions technologiques pour produire différemment et proposer de nouveaux services aux entreprises. Elle fera de même avec l'arrivée de la facture électronique et le déploiement de l'intelligence artificielle.
- En tant que profession réglementée, disposant d'une déontologie, soumise à une obligation de conseil et respectant des normes professionnelles, elle est à même d'offrir des garanties notamment de sécurité lui permettant de se démarquer dans un marché de plus concurrentiel.

Si la facture électronique et l'IA vont générer des gains de productivité pour les cabinets, elles apportent d'autres conséquences telles que le transfert de valeur, la création de nouvelles attentes de la part des chefs d'entreprise ou encore la présence, sur le marché de l'accompagnement des entreprises, de nouveaux acteurs.

Face à cette situation, les cabinets ont pris conscience de la nécessité d'évoluer lors des deux derniers congrès : revoir les process de production, proposer de nouvelles missions axées notamment autour de l'accompagnement, se doter de nouvelles compétences...

Il faut changer pour que rien ne change et que l'expert-comptable reste l'interlocuteur privilégié des TPE/PME.

Le Congrès 2023 a été consacré à **la prise de conscience** des enjeux pour la profession du fait de l'automatisation des tâches autour de la facture électronique et de l'IA.

Le Congrès 2024 a été construit dans le prolongement du précédent. Après la prise de conscience, il faut passer à l'action et agir d'où le choix d'un **thématique accès sur la transformation** des cabinets en proposant une méthodologie.

➤ **LE 80^e CONGRÈS**

Le Congrès 2025 a pour objectif de permettre aux cabinets de **produire différemment** et de **mettre à profit les avancées issues de la facture électronique et de l'IA générative**. Il va être axé sur l'accompagnement des professionnels dans la gestion de leur cabinet face au nouvel environnement économique et technologique en ne négligeant aucun aspect : évolution des technologies, nouvelles attentes du marché, nouvelle concurrence, nouveau business model, nouvelles missions, nouvelle relation clients, nouvelle organisation interne, ...

La thématique, orientée cabinet, propose des solutions tirant profit des avancées attachées à la facture électronique et l'IA tant vis-à-vis des clients que vis-à-vis de la gestion du cabinet.

Il ne s'agit pas d'un congrès technologique mais pratique proposant des solutions concrètes et opérationnelles pour les cabinets.

En 2025 la profession fêtera ses 80 ans d'existence. La nouvelle mandature souhaite profiter de cette occasion pour rappeler les principes fondamentaux qui gouvernent la profession et réaffirmer son ADN. Le caractère réglementé de la profession est un atout pour les professionnels inscrits et **constitue un gage de fiabilité et de sécurité pour les clients.**

Face à un monde de plus en plus dématérialisé, la profession a un rôle à jouer pour apporter la sécurité nécessaire aux échanges économiques. **La signature « expert-comptable » a vocation à garantir la sécurité qui s'impose à un marché économique, de plus en plus dématérialisé.**

En conclusion, le Congrès 2025 se veut résolument pragmatique et orienté vers l'action. Il fournira aux experts-comptables les clés pour adapter durablement leur cabinet aux enjeux du numérique, tout en préservant les fondamentaux qui font la force de la profession : l'expertise, l'éthique et la maîtrise de l'écosystème des entreprises.

Cette transformation permettra aux cabinets de **consolider leur position d'acteur majeur dans l'accompagnement des TPE/PME, tout en réaffirmant leur ADN professionnel dans un environnement en constante évolution.**

➤ LES PRISES DE PAROLE

Différents formats de prises de parole sont proposés à l'initiative soit de l'institution soit des partenaires, et permettent de répondre aux attentes variées des congressistes.

Format institutionnel

L'offre thématique institutionnelle est composée de cinq formats :

- ◆ Plénière : 1 heure 30 minutes
- ◆ Grande conférence - en lien avec la thématique du congrès : 1 heure
- ◆ Atelier profession - en lien avec la thématique du congrès : 1 heure
- ◆ Atelier actualité - point d'actualité technique : 1 heure
- ◆ Atelier institution - point sur des actions verticales de l'institution : 1 heure
- ◆ Flashs métiers - présentation d'un outil ou service mis en place par l'Institution : 30 minutes

Format partenaires

L'offre thématique proposée aux partenaires est composée de trois formats correspondant à deux durées :

- ◆ Atelier solution : 1 heure
- ◆ Flash mission : 30 minutes
- ◆ Flash meeting : 30 minutes

En dehors de la différence de durée d'intervention, chaque animation poursuit son propre objectif.

L'Atelier solution doit être consacré à la présentation d'une problématique commune à de nombreux cabinets pour engager et réussir leur transformation.

Les rapporteuses apprécieront notamment la prise en compte de :

- L'environnement réglementé des cabinets ;
- Les gains de productivité mesurables ;
- La qualité des services proposés ;
- L'innovation dans la relation client ;
- La sécurité du traitement des données ;
- L'intégration de l'IA ;
- La digitalisation du cabinet et sa transformation numérique ;
- L'adaptation aux différentes tailles de cabinet.

À l'issue de la présentation, le partenaire esquissera sa proposition de solution : outil, service, produit ... d'accompagnement, **sans pour autant se lancer dans la démonstration de l'outil, qui doit être réservée aux échanges sur le stand.**

Les rapporteuses sélectionneront les candidatures ayant une forte valeur ajoutée pour le professionnel tant en termes d'accompagnement que d'outil mis à disposition. Les solutions retenues auront un **caractère opérationnel immédiat**, dès le retour de l'expert-comptable dans son cabinet. Les rapporteuses s'assureront aussi de la variété des sujets traités.

Cette période de transformation majeure appelle des propositions à la fois innovantes et sécurisées, adaptées aux spécificités d'une profession réglementée. Les ateliers solutions du Congrès 2025 permettront de démontrer comment la technologie peut servir l'expertise comptable de demain, en préservant ses valeurs fondamentales de conseil et d'accompagnement.

L'enjeu est de taille : permettre aux cabinets de se réinventer tout en conservant leur ADN professionnel.

Le Flash mission est à privilégier pour faire des présentations courtes et dynamiques d'outils et services ayant pour objectif **de développer des missions ou d'en créer de nouvelles**. Un animateur sera chargé par l'organisation de créer l'interactivité avec l'auditoire et de donner du rythme aux échanges.

Pour sélectionner les dossiers de candidature, les rapporteuses s'attacheront à l'intérêt et l'originalité de l'outil ou du service dans le développement des missions, tout en veillant à la diversité des sujets traités.

Le Flash meeting, quant à lui, est à retenir pour la présentation d'un produit ou d'un service **nouveau ou d'actualité pour les cabinets**. Ce format prévoit des prises de paroles dans une agora centrale associées à des petits modules de stand répartis autour de l'agora. Pour candidater, le partenaire ne doit donc pas avoir de stand sur l'exposition.

Les rapporteuses choisiront de mettre en avant au sein de cette animation les outils et services les plus originaux et novateurs pour les cabinets, tout en veillant à respecter la pluralité des sujets traités.

➤ MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pour chaque prise de parole, un dossier de candidature ainsi qu'un canevas pour vos réponses sont téléchargeables à partir du site Internet d'APAR :

<https://apar.fr/oec/congres-oec/manifestation/optimizez-votre-presence>

Afin d'opérer la sélection des candidatures présentées, les rapporteuses seront :

- ◆ Sensibles à l'originalité du dossier,
- ◆ Vigilantes à l'absence de caractère commercial,
- ◆ Attentives à la réelle implication d'un expert-comptable dans l'approche thématique
- ◆ Soucieuses du respect des éléments demandés dans les dossiers de candidature de chaque animation thématique.
- ◆ Attachées à ce que l'outil ou le service présenté soit d'application immédiate par les cabinets, dès le retour du congrès.

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.

➤ VOS CONTACTS

- **Pour la thématique :**
Agnès DELEMER, directeur d'ECS
adelemer@experts-comptables.org

- **Pour les relations « partenaires » :**
Anne ROUSSET, directrice générale d'APAR
arousset@apar.fr